



amener à se délester de toute responsabilité concernant le maintien de la relation de l'enfant avec son autre parent, en particulier lorsque celui-ci a « choisi » de partir.

#### **Choisir les bons mots pour désigner l'autre parent**

Préférer les termes « ta maman » ou « ton papa » au prénom de l'autre parent. Utiliser ces termes à grande valeur affective, c'est marquer son respect envers ce qui lie l'enfant à sa mère ou à son père. C'est aussi l'autoriser à évoquer l'autre parent en termes affectueux.

#### **Soigner les transitions**

Au moment où l'enfant rejoint l'autre parent, on risque de mal interpréter d'éventuels pleurs et de vouloir seulement le consoler, alors qu'il a surtout besoin d'un « laissez-passer symbolique » et de paroles libératrices. Par exemple : « Je suis sûre que tu vas bien t'amuser avec ton papa. Et que ça se passera bien avec lui. Et moi, je suis très contente que tu ailles chez lui... Je ne vais pas m'ennuyer, j'ai plein de choses à faire et, ensuite, je me réjouirai de te revoir. »

#### **Comprendre les risques de la pseudo-neutralité**

Lorsque l'enfant manifeste peu d'empressement à voir son autre parent, on peut avoir tendance à penser : « C'est sa liberté. » Or, la tiédeur de l'enfant est souvent le résultat du conflit de loyauté qui s'est constitué à notre insu. Dans cette attitude « neutre », on se contente de ne pas empêcher matériellement la relation. Là encore, il importe de prononcer les bonnes paroles : « Si tu ne vois pas ton père, ça ne va pas m'aider, je suis contente quand tu es avec lui. » C'est un allègement pour l'enfant de voir que sa mère ou son père soutient clairement sa relation à l'autre parent.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURE LETER

\* Ed. ILL.

## **DIVORCE** COMMENT LUI ÉVITER LES CONFLITS DE LOYAUTÉ

Dans son livre « *Enfant libre ou enfant otage ?* »\*, Jacques Biolley, ancien éducateur spécialisé, donne les règles d'or pour établir une bonne coparentalité après la séparation.

#### **Etre attentif à ce qu'on dit devant l'enfant**

Lorsque les parents sont pris dans la tourmente de la séparation, ils ne remarquent pas que s'installe autour d'eux un flot de paroles qui peut affecter durablement l'enfant (commentaires sur les actions de l'autre, conversations téléphoniques...). Ils peuvent souhaiter obtenir l'approbation de l'enfant, lui transmettre une « vérité » sur ce qui s'est passé. Cela peut l'entraîner dans une solidarité envers un parent qui semble naturelle, mais qui risque de se transformer en loyauté univoque, qu'on peut appeler monoloyauté ou hyperloyauté, et qui s'exprime notamment par une réticence à maintenir des contacts réguliers avec l'autre parent.

#### **Faire une distinction entre la conjugalité et la parentalité**

C'est-à-dire éviter autant que possible que la relation entre l'enfant et ses parents ne soit abîmée par les conflits entre adultes : éviter les disputes ou les reproches lors des « transitions », accueillir le récit du séjour chez l'autre parent sans froideur ni dénigrement...

#### **Refuser de se victimiser**

Compréhensible dans un premier temps, la tentation victimaire est problématique si elle s'installe, car l'enfant se range assez naturellement du côté de celui qu'il voit souffrir. Petit à petit, il porte lui-même des jugements et il lui devient difficile de conserver une relation affective fluide avec celui ou celle qui apparaît comme le responsable des difficultés de la famille. Se présenter en victime peut également

#### **À LIRE AUSSI**

4 « *La Séparation* », d'Elisabeth Darchis et Gérard Decherf (Nathan).

4 « *Séparons-nous... mais protégeons nos enfants* », de Stéphane Clerget (Albin Michel).

4 « *Quand les parents se séparent* », de Françoise Dolto (Points).

4 « *Pour ou contre la garde alternée ?* », de Claire Brisset, Catherine Dolto et Gérard Poussin (Mordicus).